

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **4 juillet 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Michel Boilard  
                          Monsieur Fernand Brousseau  
                          Monsieur Marco Julien  
                          Madame Monia Thivierge  
                          Madame Nathalie Vallée

Est absent :       Monsieur Bertrand Le Grand

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Sont également présents, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Réal Côté, inspecteur municipal.

Douze (12) citoyens sont présents dans la salle.

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2016-07-01**

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés et à payer du mois de juin 2016
6. Fermeture du bureau pour les vacances de la directrice générale
7. Plainte – arbustes
8. Exemption de taxes –vidange des fosses septiques
9. Don – Domaine Joly
10. Prêt d'un local – ABC Lotbinière
11. Nouveaux Horizons
12. Transfert d'élèves de première année
13. Refinancement au 1<sup>er</sup> novembre
14. PIIA : Recommandations du CCU
- 14.1 Demande de dérogation mineure
15. Peinture de la cuisine et de la salle communautaire
- 15.1 Parent-accompagnateur (sorties TDJ)
16. Divers
- 16.1 Autorisation de signature pour la directrice générale et la mairesse – acte de vente d'un terrain dans le Parc industriel
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

#### RÉSOLUTION 2016-07-02

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

### 4. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Boilard mentionne qu'il y a eu plusieurs incendies. Aucun à Issoudun.

Madame Monia Thivierge dépose le compte rendu de l'assemblée générale de la Maison de la Famille qui a eu lieu le 9 juin. Faits saillants : la Maison de la Famille existe depuis 1990 et est maintenant présente sur Facebook. En 2015-2016 : 191 618 \$ de revenus dont 87 891 \$ en subvention et un excédent de 8 601 \$. Prévisions pour 2016-2017 : Revenus de 210 987 \$ et des dépenses de 219 975 \$ avec un déficit prévisionnel de 8 988 \$ (pris à même le surplus de l'année précédente). Les objectifs pour 2016-2017 : s'entourer et prendre soin des gens; exporter les conférences dans les municipalités (groupe-partage); soutenir les municipalités dans les politiques familiales.

### 5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JUIN 2016

#### RÉSOLUTION 2016-07-03

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés et à payer mentionnés au tableau suivant.

| RÉFÉRENCE  | NOM                      | DESCRIPTION                    | MONTANT      |
|------------|--------------------------|--------------------------------|--------------|
| CPF1600291 | GROUPE ENVIRONEX         | ANALYSE AMIANTE C.C.           | 143,72 \$    |
| CPF1600292 | LOUIS HOUDE              | REFONTE SITE INTERNET (AVANCE) | 1 362,00 \$  |
| CPF1600293 | RÉAL CÔTÉ                | REPAS RÉAL-CHECHER ARBRES      | 9,41 \$      |
| CPF1600294 | VIDÉOTRON S.E.N.C.       | TÉLÉPHONE (455, RTE ÉGLISE)    | 33,75 \$     |
| CPF1600295 | VIDÉOTRON S.E.N.C.       | INTERNET, TÉLÉPHONIE           | 161,85 \$    |
| CPF1600296 | POLYPHONIE               | MUSICIENS - DÉFI ISSOUDUN      | 500,00 \$    |
| CPF1600297 | DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LA | AUDIT, AIDE SUBVENTION         | 16 240,22 \$ |
| CPF1600298 | DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LA | AIDE À LA COMPTABILITÉ, TAXES  | 3 305,53 \$  |
| CPF1600299 | PRODUITS RGL ENR         | PAPIER BRUN, TOILETTE          | 164,35 \$    |
| CPF1600300 | SERVICES DE CARTES DESJA | ESSENCE                        | 99,76 \$     |
| CPF1600301 | SERVICES DE CARTES DESJA | ESSENCE                        | 75,76 \$     |
| CPF1600302 | SERVICES DE CARTES DESJA | POSTE TEST AMIANTE             | 15,23 \$     |
| CPF1600303 | SERVICES DE CARTES DESJA | SACS, NETTOYANT                | 25,75 \$     |
| CPF1600304 | SERVICES DE CARTES DESJA | ESSENCE                        | 102,68 \$    |
| CPF1600305 | SERVICES DE CARTES DESJA | ESSENCE                        | 108,86 \$    |
| CPF1600306 | SERVICES DE CARTES DESJA | POSTE ISSOUDUNOIS              | 68,81 \$     |
| CPF1600307 | FONDS D'INFORMATION      | AVIS DE MUTATION               | 8,00 \$      |
| CPF1600308 | HYDRO-QUÉBEC             | ÉLECT. ÉCLAIRAGE RUES          | 322,57 \$    |
| CPF1600309 | ATELIER MOBILE SERGE BLA | BALCON, LOCATION, HUILE        | 389,77 \$    |
| CPF1600310 | ATELIER MOBILE SERGE BLA | TRANSPORT PELLE                | 195,46 \$    |
| CPF1600311 | PYRO SÉCUR               | EXTINCTEUR, ÉCLAIRAGE URGENCE  | 653,63 \$    |
| CPF1600312 | AMBULANCE SAINT-JEAN     | 2 BÉNÉVOLES-DÉFI ISSOUDUN      | 175,00 \$    |
| CPF1600313 | ADT CANADA               | SYSTÈME ALARME-JUIN/JUILLET    | 49,33 \$     |
| CPF1600314 | VIDÉOTRON S.E.N.C.       | INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL | 104,11 \$    |
| CPF1600315 | IMPRESSIONNE-MOI         | IMPRESSION ISSOUDUNOIS         | 66,23 \$     |
| CPF1600316 | TOURNOI MÉTRO SOCCER     | INSCRIPTION U-07 MIXTE         | 160,00 \$    |
| CPF1600317 | TOURNOI MÉTRO SOCCER     | DÉPÔT DE GARANTIE              | 50,00 \$     |
| CPF1600318 | TRAFFIC                  | AFFICHEUR VITESSE              | 4 880,69 \$  |
| CPF1600319 | LA BOUCHE BÉE            | REPAS DÉFI ISSOUDUN            | 888,50 \$    |
| CPF1600320 | GR. GAÉTAN CASTONGUAY    | ALIM. BÂTIMENT CROQUET         | 2 759,40 \$  |

|            |                             |                               |                     |
|------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------|
| CPF1600321 | EXCAVATION R.LEMAY          | LOCATION PELLE                | 109,23 \$           |
| CPF1600322 | ENTREPRISES G DELISLE       | CAMION 12 ROUES               | 491,52 \$           |
| CPF1600323 | BML DIVISION SINTRA         | ASPHALTE                      | 710,86 \$           |
| CPF1600324 | DILICONTRACTO INC           | TRAVAUX RANG 6                | 1 509,24 \$         |
| CPF1600325 | TREMBLAY BOIS MIGNAULT      | PREMIÈRE LIGNE 2016 - 1DE2    | 629,84 \$           |
| CPF1600326 | DÉNEIGEMENT LAURIER         | NIVELEUSE                     | 1 296,92 \$         |
| CPF1600327 | SERVICE INCENDIE COMM       | ALARME MUNICIPALITÉ TRAVAUX   | 922,65 \$           |
| CPF1600328 | SERVICE INCENDIE COMM       | TEMPS PRÉVENTION ISSOUDUN     | 130,00 \$           |
| CPF1600329 | SERRES LAMBERT ENR.         | JARDINIÈRES (18)              | 619,83 \$           |
| CPF1600330 | SYLVIE BILODEAU             | LAIT CHOCOLAT DÉFI ISSOUDUN   | 60,64 \$            |
| CPF1600331 | PROLUDIK INC                | JEUX GONFLABLES DÉFI 2DE2     | 637,72 \$           |
| CPF1600333 | COUV PLANCHER M. BOUL       | PLANCHER SALLE - ACOMPTE      | 2 813,73 \$         |
| CPF1600334 | GROUPE SPORT INTERPLUS      | DIVERS SOCCER                 | 301,90 \$           |
| CPF1600335 | RECYCLAV INC                | CONTRAT RAMASSAGE-JUIL-SEPT   | 431,16 \$           |
| CPF1600336 | SERVI-POMPE S.P. INC        | NETTOYAGE FOURNAISE           | 174,76 \$           |
| CPF1600337 | SERVICE INCENDIE COMM       | QUOTE-PART JUIN               | 2 978,92 \$         |
| CPF1600338 | SERVICE VIDANGES COMM       | QUOTE-PART JUIN               | 1 381,23 \$         |
| CPF1600339 | SERVICE DE RÉCUPÉRATION     | QUOTE-PART JUIN               | 1 205,37 \$         |
| CPF1600340 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART ENFOUISSEMENT      | 1 936,10 \$         |
| CPF1600341 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART JUIN BOUES         | 4 893,75 \$         |
| CPF1600342 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART JUIN SÉC. INCENDIE | 523,05 \$           |
| CPF1600343 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART CULT. PATRIMOI     | 1 357,00 \$         |
| CPF1600344 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART JUIN ENVIRON.      | 275,00 \$           |
| CPF1600345 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART COUR MUNIC.        | 957,00 \$           |
| CPF1600346 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART JUIN ÉVALUATION    | 1 934,46 \$         |
| CPF1600347 | MRC DE LOTBINIÈRE           | QUOTE-PART TRANSP COLLECR     | 494,00 \$           |
| CPF1600348 | ROGER GRENIER INC           | BOÎTE DE COLLETS              | 11,27 \$            |
| CPF1600349 | ROGER GRENIER INC           | PEINTURE C.C.                 | 96,28 \$            |
| CPF1600350 | ROGER GRENIER INC           | BÉTON (PANCARTE VILLAGE)      | 18,36 \$            |
| CPF1600351 | ROGER GRENIER INC           | ACCESSOIRE CUISINETTE C.C.    | 107,98 \$           |
| CPF1600352 | ROGER GRENIER INC           | TDJ, GARAGE, RTE BARON        | 96,90 \$            |
| CPF1600353 | IMPRESSI MULTI-IMAGES       | T-SHIRTS IMPRIMÉS             | 782,05 \$           |
| CPF1600354 | CAROLINE LACASSE            | DIVERS TDJ                    | 74,73 \$            |
| CPF1600355 | CAROLINE LACASSE            | TDJ CHIPS                     | 16,10 \$            |
| CPF1600363 | ANNIE THÉRIAULT             | DÉPENSES DE JANVIER-JUIN 2016 | 262,34 \$           |
| CPF1600364 | LUCIE BEAUDOIN              | DÉPLACEMENT CONGRÈS, AUTRES   | 206,08 \$           |
| CPF1600365 | LUCIE BEAUDOIN              | TIMBRES, BALAI, IMPRIMANTE    | 653,39 \$           |
| CPF1600366 | LUCIE BEAUDOIN              | Référence annulée!!!          | - \$                |
| CPF1600368 | SAMUEL BOILARD              | REPAS REMERCIEMENT            | 21,85 \$            |
| CPF1600369 | BERTRAND LE GRAND           | REPAS REMERCIEMENT            | 25,00 \$            |
| CPF1600370 | PIERRE ST-ONGE              | REPAS REMERCIEMENT            | 25,00 \$            |
| CPF1600371 | NATHALIE VALLÉE             | REPAS MERCI-LUC DESJARLAIS    | 25,00 \$            |
| CPF1600372 | NATHALIE TALBOT             | REPAS REMERCIEMENT            | 25,00 \$            |
|            |                             |                               |                     |
|            | <b>SOUS-TOTAL DÉPENSES:</b> |                               | <b>64 343,58 \$</b> |
|            | <b>TOTAL SALAIRES NETS:</b> |                               | <b>10 034,03 \$</b> |
|            | <b>TOTAL DÉPENSES:</b>      |                               | <b>74 377,61 \$</b> |

## 6. FERMETURE DU BUREAU POUR LES VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale précise les dates de ses vacances qui seront du 14 au 27 août. Le bureau sera alors fermé mais l'inspecteur municipal pourra être rejoint sur son cellulaire et la coordonnatrice des loisirs sera également au travail à son horaire habituel.

## 7. PLAINTÉ – ARBUSTES

Une plainte verbale et écrite a été déposée au bureau municipal au sujet des arbustes à proximité du poste de pompage de la rue Principale. L'inspecteur municipal ayant été avisé, les arbustes seront remplacés dans les jours qui viennent.

## **8. EXEMPTION DE TAXES – VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

### **RÉSOLUTION 2016-07-04**

ATTENDU QU'un citoyen a déposé une demande par écrit au conseil afin que la taxe pour la vidange des fosses septiques lui soit retirée puisqu'il a fait vidanger sa fosse septique l'an passé;

ATTENDU QUE le programme de vidange des fosses septiques a débuté cette année (2016);

ATTENDU QU'il est impossible pour la MRC et l'entrepreneur de prendre en compte la date de la dernière vidange de fosse de chaque citoyen et de faire un horaire de collecte en conséquence;

ATTENDU QUE la taxe pour la vidange des fosses septiques est répartie sur 2 ans ou 4 ans selon le statut de la résidence;

ATTENDU QUE cette taxe est payée équitablement par tous les citoyens concernés;

ATTENDU QUE la municipalité paie la quote-part à la MRC même si le citoyen refuse la vidange de sa fosse septique ou de son puisard;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas rembourser la taxe pour la vidange des fosses septiques afin d'être équitable envers chacun des citoyens concernés.

## **9. DON – DOMAINE JOLY**

### **RÉSOLUTION 2016-07-05**

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De-Lotbinière a fait une demande de don auprès de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De-Lotbinière est un lieu d'histoire, de découvertes et d'émotions et contribue au rayonnement de la MRC de Lotbinière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de donner 50 \$ au Domaine Joly-De-Lotbinière.

## **10. PRÊT D'UN LOCAL – ABC LOTBINIÈRE**

### **RÉSOLUTION 2016-07-06**

ATTENDU QUE ABC Lotbinière a déposé une demande de collaboration à la municipalité;

ATTENDU QUE ABC Lotbinière a besoin d'un local pouvant accueillir 15 personnes;

ATTENDU QUE ABC Lotbinière n'a aucun prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ABC Lotbinière offre des cours sur les nouvelles technologies et les réseaux sociaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir la salle du conseil après vérification de la disponibilité de celle-ci et des besoins précis de l'organisme.

## **11. NOUVEAUX HORIZONS**

### **RÉSOLUTION 2016-07-07**

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières souhaite déposer un projet au programme Nouveaux Horizons pour 2016-2017;

ATTENDU QUE leur projet est d'installer des toiles qui bloquent la chaleur et partiellement la lumière dans leur local ainsi que dans la salle communautaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet du Cercle des Fermières.

## **12. TRANSFERT D'ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE**

### **RÉSOLUTION 2016-07-08**

ATTENDU QUE le conseil municipal a été mis au fait que la Commission scolaire des Navigateurs a l'intention d'effectuer le transfert de six (6) élèves de première année dans d'autres écoles de la région pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le transport de ces élèves vers une autre école aura des conséquences sur le temps passé en autobus et sur le déroulement de leur journée;

ATTENDU QUE ces transferts causeront un préjudice aux élèves déplacés qui se retrouveront loin de leur milieu et de leurs amis;

ATTENDU QUE de transférer des enfants aussi jeunes qui sont déjà dans leur école depuis au moins un an risque d'être très difficile pour leurs relations sociales;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère très négativement le transfert d'élèves vers d'autres municipalités puisque l'appartenance des enfants à leur milieu est importante et prioritaire;

ATTENDU QUE les citoyens sont en droit de s'attendre au respect de leur milieu de vie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun manifeste son désaccord avec l'orientation de la Commission scolaire des Navigateurs de transférer des élèves de l'école La Source de Laurier-Station et demande au Conseil des commissaires de revoir son orientation et de respecter le droit des enfants de recevoir une éducation dans leur milieu.

### **13. REFINANCEMENT AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE – EMPRUNT PARC INDUSTRIEL**

#### **RÉSOLUTION 2016-07-09**

ATTENDU QUE l'emprunt pour le Parc industriel vient à échéance au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

ATTENDU QUE la vente de terrains dans le Parc industriel permet le remboursement complet de cet emprunt;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la totalité de l'emprunt du Parc industriel et donc, de ne pas refinancer celui-ci.

### **14. PIIA : RECOMMANDATIONS DU CCU**

#### **RÉSOLUTION 2016-07-10**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 29 juin dernier et a déposé son compte rendu avec ses recommandations;

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de madame Jocelyne Côté propriétaire de l'immeuble situé au 469, route de l'Église, de couper plusieurs arbres devenus dangereux et de préserver la haie de cèdres;

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** le projet pour le mémorial en demandant au conseil de choisir la couleur de la croix : grise ou noire. Le conseil précise que la croix devrait être peinte en noir;

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la construction de la rampe de la galerie avant du 271, rue Principale, en précisant d'y ajouter une main courante et qu'elle dépose une demande de permis avec dessin illustrant le projet final en bonne et due forme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les recommandations du CCU telles que présentées ci-haut.

**Il est à noter que** madame la mairesse a préalablement précisé, avant la décision du conseil, qu'elle est en désaccord avec la recommandation du CCU concernant le dossier du 271, rue Principale, notamment parce qu'il s'agit d'une contravention au règlement 08-2008 (PIIA). Madame la mairesse mentionne également qu'il s'agit d'une iniquité par rapport à une demande similaire où le conseil a fait défaire les rampes d'une galerie arrière (cf procès-verbal du 6 juillet 2015). Enfin, par respect pour les membres du CCU et les membres du conseil, madame la mairesse renonce à utiliser son droit de veto qui lui permet de suspendre temporairement la décision.

#### **14.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

#### **RÉSOLUTION 2016-07-11**

ATTENDU QUE monsieur Donald Gagné est propriétaire de la résidence au 524, route Laurier (lot no 3 591 107);

ATTENDU QUE la superficie du terrain est supérieure à 1 350 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE monsieur Gagné demande à construire un garage attaché à la résidence;

ATTENDU QU'il y a actuellement un garage, un abri d'auto et un cabanon (remise);

ATTENDU QUE la dérogation concerne le nombre de constructions complémentaires;

ATTENDU QUE l'article 5.3.1.1 du règlement de zonage 2007-07 précise le nombre maximal ainsi que les combinaisons possibles de constructions complémentaires;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal précise qu'il n'est pas permis d'avoir un garage, un abri d'auto ET un garage attaché;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'étude du dossier et examiné tous les documents relatifs à ce dossier;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **de refuser** la demande de dérogation qui n'est pas une dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de dérogation qui n'est pas une dérogation mineure et serait de fait une dérogation flagrante au règlement de zonage 2007-07.

## **15. PEINTURE DE LA CUISINE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

### **RÉSOLUTION 2016-07-12**

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs a demandé des soumissions pour faire exécuter la peinture de la cuisine et de la salle communautaire;

ATTENDU QUE les prix soumis par deux (2) entrepreneurs sont beaucoup plus élevés que ce que le conseil s'attendait;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour ces travaux à ce coût;

ATTENDU QUE la municipalité peut choisir de ne pas octroyer le contrat dans un tel cas;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas octroyer le contrat et d'abroger la résolution 2016-06-20.

### **15.1 PARENT- ACCOMPAGNATEUR (SORTIES TDJ)**

#### **RÉSOLUTION 2016-07-13**

ATTENDU QU'il y a des sorties prévues au cours de l'été avec les enfants du terrain de jeux;

ATTENDU QU'il peut arriver que la coordonnatrice des loisirs s'absente ou ait besoin d'aide lors de ces sorties;

ATTENDU QU'un parent pourrait accompagner le groupe dans de tels cas pour remplacer ou aider la coordonnatrice des loisirs;

ATTENDU QUE si le parent donne un coup de main, il devrait le faire sans frais;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de payer les frais d'entrée de la sortie, le cas échéant, au parent accompagnateur qui vient en aide ou remplace la coordonnatrice des loisirs.

## **16. DIVERS**

### **16.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA MAIRESSE – ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL**

#### **RÉSOLUTION 2016-07-14**

ATTENDU QUE la municipalité a signé une promesse de vente d'un terrain dans le Parc industriel;

ATTENDU QUE le contrat de vente final doit être signé devant notaire;

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse doivent signer cet acte de vente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Lambert rappelle qu'une résolution du conseil a été prise en 2010 pour le transport en vrac. Cette résolution porte le numéro 2010-11-200. Beaucoup d'échanges ont eu lieu à cet égard au cours de la séance, monsieur le conseiller Fernand Brousseau y participant vivement.
- Monsieur Lambert demande quand il peut débiter le fauchage et s'il brise ses couteaux (lames) au moment du fauchage sur les buttes sur le bord du chemin laissées par la gratte, est-ce que la municipalité paiera les dommages? Le conseil lui répond d'éviter le fauchage de ces buttes.
- Madame Côté remercie les membres du CCU et du conseil municipal de lui permettre de couper ses arbres.
- Madame Cayer demande quand les grilles seront nettoyées? On rappelle aux citoyens que l'herbe dans le chemin est une nuisance publique. Madame la mairesse mentionne que l'inspecteur municipal devrait procéder au nettoyage sous peu.

## **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-07-15**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h35.



Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

---

Annie Thériault, mairesse

---

Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

